L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 22 AVRIL 1893. 66me Annee

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI, 22 AVRIL 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an $12 00
Six mois 6 00
Trois mois 3 00
Un mois 1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an $3 00
Six mois 1 50
Quatre mois 1 00
Trois mois 75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Encore la crise de l'industrie rizière.

La situation de l'industrie rizière cause, en ce moment, de nombreuses inquiétudes. On ne se rend pas bien compte de la baisse énorme qui s'est produite sur cette céréale. Si l'offre dépassait la demande, on comprendrait la dépréciation, mais il n'en est pas ainsi. Il serait facile de prouver, chiffres en main, que la consommation actuelle est plus forte que la production.

C'est autre part, dans la spéculation, —peu importe où elle s'exerce, ici ou à New York— qu'il faut chercher les causes de la crise actuelle.

Il est, d'abord reconnu que l'on introduit aux Etats-Unis, sous le nom de riz brut, échappant, à ce titre, aux droits d'entrée, un riz étranger parfaitement nettoyé et qui devrait tomber sous le coup du tarif. Cette fraude, qui se fait sur une grande échelle, ne contribue pas peu à la baisse que tout le monde déplore.

Mais ce sont, surtout, les spéculateurs et les accapareurs qui sont funestes à l'industrie, et si l'on n'y prend garde, la conduiront à la ruine. Ils ne savent qu'inventer pour déprécier l'article dès qu'il sort des mains du planteur, afin d'élargir, outre mesure, la marge entre le prix de vente et celui d'achat, et de grossir ainsi leurs gains d'une façon illicite. Comme ils ne sont pas les seuls maîtres sur le marché, et qu'ils ont à y soutenir la concurrence du dehors, le seul expédient qui leur reste à employer, c'est d'exercer, au dedans, une pression sur le producteur et de le forcer à vendre à vil prix. Ils ne voient pas que, pour un bénéfice frauduleux qu'ils obtiendront, une fois ou deux, par surprise, ils s'exposent à en perdre cent, mille autres très légitimes, qui leur assureraient, pour longtemps, une vie large, infailliblement, et très souvent, l'opulence.

C'est, en effet, la conséquence forcée, inévitable, de ces procédés interlopes, que l'on n'ose même pas avouer. Le planteur, réduit à la détresse, se décourage bientôt; il néglige ses cultures, il laisse ses champs en friche; et voilà une industrie nouvelle qui périclite avant d'être arrivée à son complet développement; voilà un pays qui s'appauvrit, un produit qui disparaît du marché. Qui doit en porter la peine, en définitive, et en être la principale victime, si ce n'est le spéculateur, qui, par son avidité aussi aveugle qu'insatiable, a ruiné son propre commerce, en ruinant l'industrie qui l'alimentait?

Au milieu de la baisse, désastreuse, à la fois, et inexplicable, qui pèse, maintenant, sur le riz, ne fait-on pas courir, à New York, le bruit, que près de la moitié de la récolte de cette année n'a pas encore été vendue, qu'il en reste une énorme quantité entre les mains des producteurs? On conçoit le triste effet que doit produire, sur les marchés lointains, une semblable nouvelle. La baisse ne peut que s'accentuer davantage.

Ajoutez à cela un fait véritablement alarmant et que l'on n'a pas assez relevé, jusqu'ici. Si nous en croyons les rapports qui nous arrivent de nos campagnes, on a, cette année, expédié, directement, des habitations à New York, une énorme quantité de riz brut. Cette masse de produits a échappé à notre marché, aux propriétaires de nos moulins, et va enrichir les industriels et les spéculateurs du Nord-Est. Les expéditeurs sont, paraît-il, enchantés de leur opération; ils ont obtenu de leur riz, à New York, un prix supérieur à celui qu'ils obtenaient à la Nouvelle-Orléans. Le fait, si anormal qu'il paraisse au premier coup d'œil, n'a rien qui doive nous étonner. Ce n'est pas la première fois que nous voyons le Nord et le Nord-Ouest venir, jusque sur nos habitations, enlever des produits qui étaient destinés à la Nouvelle-Orléans. Ce procédé a été mis en œuvre, avec beaucoup de succès, à l'égard de notre industrie sucrière. La réussite est, du reste, facile: il suffit d'offrir, pendant quelque temps, un prix supérieur à celui que les planteurs obtiennent, ici, généralement. Au bout de trois ou quatre ans, le tour est fait, et le détournement consommé. On en est quitte, alors, pour faire retomber les prix au même niveau qu'auparavant. Le producteur n'y a rien gagné, et le marché de la Nouvelle-Orléans y a beaucoup perdu.

La conclusion à tirer de ce qui précède est bien simple: c'est, d'abord, que nos planteurs auraient tort de s'alarmer des bruits que l'on fait courir au dehors. Qu'ils tiennent bon; qu'ils résistent hardiment à la pression des spéculateurs, et la hausse de produit est inévitable et prochaine. C'est, ensuite, qu'il est temps que nos négociants se préoccupent un peu plus de ce qui se trame au nord à leur détriment, et qu'ils sachent, par des concessions habiles, conserver chez nous le maniement de nos récoltes et le bénéfice qui en résulte, au lieu de les laisser s'en aller, au loin, grossir la fortune des autres.

Les Rhumatismes et les Catarrhes, causés par un sang pauvre et corrompu, sont guéris par la Salsepareille d'Ayer.

Echantillon gratuit de chocolat.—En adressant une carte postale à "MENIER", New-York, vous obtiendrez des échantillons de son délicieux chocolat importé avec indications pour le préparer, etc.

Au restaurant.

Un garçon remet l'addition à un consommateur.

—Comment, s'étonne celui-ci, vous me comptez un perdreau trois louis?

—Mais oui, monsieur.

Et comme le consommateur demande, avec amertume:

—Il avait donc, votre perdreau, quelque chose d'extraordinaire?

—Oui, monsieur, répond le garçon.... il était apprivoisé.

En wagon, d'après l'*Echo de Paris*:

Un voyageur met la tête à la portière et la retire précipitamment, les cheveux hérissés de terreur:

—Nous sommes perdus, hurle-t-il.... Un train vient sur nous à toute vapeur.

—Nom d'un chien! s'écrie un gros voyageur du coin.... Et moi qui ai pris un billet d'aller et retour.

Le vain discoureur a un caractère de folie.

BOSSUET.

On a plaisanté, longtemps, Thiers sur sa petite taille.

Il montait, un jour, les Champs-Elysées à pied. Deux dames, désireuses de le voir de près, s'approchent, et l'une d'elles ne peut retenir une exclamation:

—Comme il est petit!

Thiers se retourna en riant:

—Mon Dieu, oui, madame, répondit-il, mais je suis un peu plus grand de loin.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Review*, Nouvelle-Orléans, du 19 avril:

On sait que l'on construit, en ce moment, un grand moulin à riz, à Crowley, paroisse Acadie. Les directeurs de l'entreprise sont partis pour Indianapolis, afin d'y acheter les machines nécessaires à l'exploitation.

—Le chemin de fer urbain de Lac Charles, paroisse Calcasieu, a été converti en chemin de fer d'enceinte.

Le juri de police de la même paroisse a voté une somme de $500 pour exhiber, à l'Exposition Colombienne, les produits de Calcasieu. $200 sont consacrés aux arrangements nécessaires; le reste sera employé en publicité.

—On vient de faire des études sur le tracé du chemin de fer Kansas City, Pittsburg et Gulf.

—La Banque de Bâton Rouge vient de déclarer, dans son dernier rapport trimestriel, un bénéfice non divisé de $49,000. Le capital de la Banque est de $50,000.

—La Compagnie des Salines, de la Nouvelle-Ibérie, n'exposera, à Chicago, qu'un seul objet: une statue colossale de la femme de Lot. C'est la meilleure des réclames.

—Un cyclone a ravagé, vendredi, plusieurs régions de la paroisse Lafourche. L'habitation du représentant Price a été gravement endommagée. Plusieurs noirs ont été tués.

Dans le voisinage de Thibodaux, l'ouragan a renversé des maisons et des barrières.

—Il en a été à peu près de même dans la paroisse Terrebonne. Sur bon nombre d'habitations, des bâtisses ont été renversées, notamment, la résidence du sénateur Shaffer.

—Qu'on juge de la fertilité du sol, dans la paroisse Lafayette. M. Wm Beadly a tiré $64.15 de la vente de pommes de terre qu'il avait semées sur la moitié d'un acre.

—A Monroe, paroisse Ouachita, MM. John et Percy Sandel vont établir une grande fonderie pour machines.

—Nous apprenons par le *Star*, journal de la paroisse Vermilion, que soixante-quatorze personnes se livrent à la culture des orangers, dans la paroisse Vermilion et à Grande Chenière. On compte déjà dans les orangeries 40,000 arbres qui, tous, seront bientôt en plein rapport. Vermilion veut faire concurrence à la paroisse Plaquemine.

—Le *Protector*, de la paroisse Plaquemine, dit que M. B. Savoie a la plus forte récolte d'oignons de l'Etat, cette année.

—La "Innis Cotton Oil Co." vient de se constituer; elle va construire une grande fabrique d'huile sur l'habitation Lakeside, paroisse Pointe Coupée.

—La Banque d'Etat de Washington, paroisse St-Landry, a un capital de $50,000.

Chargé d'impuretés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

PROPAGATION DU CHOLERA PAR LA GLACE.

Le conseil communal d'Anvers, Belgique, s'est occupé, incidemment, au cours de sa séance dernière, de la récolte des glaces indigènes pendant le dernier hiver. Un conseiller, M. Delew, ayant introduit une interpellation à ce sujet, le Collège a répondu que la commission sanitaire était déjà saisie de la question.

Voici les renseignements fournis relativement à cette affaire:

De fortes quantités de glace ont été emmagasinées cette année à Hambourg, Stettin, Dantzig et Berlin, bien que l'Elbe, le Weser, la Weechsel et la Sprée ait été déclarés infectés par le choléra, et qu'il soit établi, par les hommes de science, que la glace prise dans les cours d'eau infectés, est un véhicule dangereux d'infection, attendu que le bacille du choléra n'est pas détruit par une température au-dessous de 0, mais, au contraire, se porte bien. Depuis que ce fait fut constaté pendant l'épidémie cholériforme de Rye Beach, en 1875, toutes les autorités sanitaires des Etats-Unis, sont devenues extrêmement sévères à l'égard des glaces soupçonnées d'infection, et ces dispositions sont devenues plus rigoureuses encore depuis qu'à la suite d'une épidémie constatée à Syracuse, la commission sanitaire de l'Etat de New York fit faire une enquête pour constater la qualité des glaces importées, et celles-ci ayant été reconnues infectées, la vente en fut prohibée, ce qui arrêta l'épidémie. A la suite de ces faits, les mesures sanitaires devinrent de plus en plus rigoureuses, notamment à New-York, Montréal, Philadelphie, etc. (Voir l'ouvrage du docteur Pruddens: *Bacteria in ice: their relation to sickness*). A Toronto, les mesures sont tellement rigoureuses, aujourd'hui, qu'aucune glace ne peut être récoltée avant une autorisation préalable de la commission sanitaire, après une analyse chimique et bactériologique officielle.

A Paris, aussi, l'attention vient d'être appelée sur cet objet, et la commission sanitaire du département de la Seine vient de défendre la vente d'environ 20,000 tonnes récoltées aux environs de Paris.

A Stettin et à Dantzig, les autorités ont prémuni, officiellement, les habitants contre les dangers pouvant résulter des glaces récoltées, mais on n'en a pas défendu l'emploi, les propriétaires s'étant engagés à ne pas en livrer pour la consommation, mais seulement comme réfrigérants. Il y a là, nous semble-t-il, un véritable danger, parce que l'eau dégelée provenant de ces glaces ne peut manquer de propager divers foyers d'infection, d'autant plus que la confusion sera toujours possible, et qu'il n'est pas rare de voir des enfants, et même des ouvriers, ramasser des morceaux de glace dans les rues et aux endroits où on la manipule, et de les porter à leur bouche. Il serait donc bien plus rationnel d'en ordonner la confiscation et la destruction, dans l'intérêt de la santé publique.

A Hambourg, où domine l'intérêt de brasseries très puissantes, aucune mesure n'a été prise dans ce sens. *Cent cinquante millions de kilogrammes* de glace destinée aux brasseries y ont été récoltées dans l'Alster, et si l'on veut bien se rappeler comment l'Elbe et ses affluents se sont trouvés contaminés, l'année dernière, l'on peut, facilement, se faire une idée du danger qui peut résulter d'un pareil emmagasinage d'eau congelée. A Berlin, également, aucune mesure restrictive n'a été prise.

Il est certain que l'on doit s'occuper, très sérieusement, de cette question, et qu'il conviendrait, peut être, de faire, par la voie diplomatique, des représentations à ce sujet aux puissances voisines, où, certainement, l'on a dû emmagasiner bien plus de glace que chez nous. Toutes les glaces provenant de récoltes sur les canaux belges, devraient, nous semble-t-il, être rigoureusement condamnées. En tout cas, l'examen chimique et bactériologique de toutes les glaces recueillies, s'impose impérieusement, quelle qu'en soit, d'ailleurs, la provenance.

Un statisticien, ils ont du temps de reste, prétend avoir calculé exactement le nombre de mots qui ont été prononcés dans les deux procès du Panama par les juges, les accusés, les témoins, les avocats.

Et ce n'est pas fini. Le statisticien prétend qu'on arrivera au total de deux milliards environ.

C'est beau, la parole! Mais c'est triste aussi.

On a bien raison de dire que rien n'est accablant comme le fardeau de la royauté.

Voyez, plutôt, la reine des reines de la mi-carême, quelle jolie blonde elle fut jusqu'à ce jour-là exclusivement.

—Pourquoi exclusivement?

—Parce que le lendemain elle a blanchi!

Chronique des coquilles; nécrologie d'un directeur d'Observatoire:

"Le savant éminent qui vient de s'éteindre devait toute sa réputation à la science des autres."

Vous avez reconnu les astres.

LIEN FATAL.

I

En se remariant, veuve de trente ans, avec un divorcé, Jeanne avait dit à son nouveau mari:

—Georges, je sais que vous avez aimé votre première femme. Elle est belle et elle vous a donné deux enfants. Victor, votre fils, est charmant, studieux, intelligent; Berthe, votre fille, la plus jeune, délicate, sensible, d'une nature très-fine et très distinguée, vous ressemble. Ce sont pour vous autant d'attaches qui vous retiendront longtemps à votre passé. J'en cours les risques, car je vous aime. Si j'avais été votre première femme, j'aurais, sans doute, pardonné à vos fredaines, pour vous river à ma vie. Je suis maintenant à la place de la première. Je porte votre nom. Ses désirs sont satisfaits. Quelle que soit votre conduite à mon égard, je ne vous reprocherai aucune de vos fautes. Mais, je vous le jure, si vous deviez m'abandonner pour retourner à votre première femme, je ne survivrais pas à ma douleur; je me tuerais.

Il y a de ces phrases toutes faites que les passionnées répètent en leur conversation.... Se tuer!.... Georges du Perron considéra cette menace comme une hyperbole accoutumée chez les femmes trop nerveuses, et Jeanne était une de celles là. Toutefois, il se sentait aimé; et voulant être heureux, et ne pas retomber en une troisième aventure matrimoniale, il se tenait pour averti, et il menait, à côté de Jeanne, une conduite exemplaire.

Afin de ne pas exciter sa jalousie, il ne lui parlait jamais de la mère de ses enfants; il n'évoquait aucun souvenir de la vie passée. Jeanne, au contraire, semblait trouver un plaisir extrême à remettre sous les yeux de son mari des images dangereuses pour leur mutuel repos, vantant la conduite, toujours digne de respect, de la mère, les triomphes scolaires du jeune Victor et la gentillesse mutine de la petite Berthe. Quand elle s'apercevait de sa maladresse, Jeanne se donnait comme excuse à elle-même que ces rappels lui servaient d'épreuve contre son mari: elle jugeait ainsi de son indifférence, ou de ses regrets, pour ces temps évanouis.

Et Georges, qui discernait la feinte ou le piège, ne répondait rien; il s'enfermait en un silence obstiné.

Le vrai, c'est que tous les deux se trompaient sur l'intime secret de leur cœur. Georges regrettait le passé, ce que Jeanne comprenait; et cette amère vision la torturait affreusement. C'est pourquoi elle y revenait sans cesse.

Oui, Georges, quoi qu'il pût dire, et malgré ses résolutions d'oubli, regrettait son premier mariage. Quand il rencontrait, dans la rue, la mère de ses enfants, il ne pouvait se soustraire aux émotions qui l'assaillaient. Il se plaisait, alors, à constater l'élégance de la femme, la souple et ondaleuse cambrure de sa taille; et il entendait, au dedans de lui, comme autrefois, le son câlin de la voix qui l'appelait "son Georges bien aimé". Jeanne avait beau lui chuchoter à l'oreille, l'attirer en ses bras, se donner à lui tout entière, cette tendresse passionnée ne lui faisait point oublier les caresses franches de sa première femme.

Ces jours-là, rentré chez lui, il s'absorbait en ses songeries, troublé, malade. Jeanne souffrait de cet état morose de son mari, de cet abattement qui lui dénonçait une crise aiguë de chagrin, une atteinte à son bonheur; et, cherchant un remède, elle lui proposa de prendre Victor chez eux,—Victor que Georges admirait pour sa bonne tenue d'adolescent et son travail persévérant. Ce serait un peu de son ancienne vie qu'il retrouverait auprès de lui.

Sans doute.

Mais la mère ne refuserait-elle pas de consentir à cette séparation?

—Le docteur Moriset est l'homme de cette démarche, lui dit Jeanne; va le voir, et attends la réponse.

**

Pendant son absence, le docteur Moriset se présente, demandant à parler à Georges. Jeanne le reçut, et soupçonnant, à cette visite inattendue, un événement grave, elle le retint. Le docteur demeurait interdit, ne répondant que par monosyllabes aux questions pressantes de Jeanne; à la fin, forcé de parler:

"Il venait, dit-il, pour M. du Perron, en ami, par affection, par dévouement. Il l'avait trouvé mélancolique, et il voulait savoir les causes de cette tristesse. Pas bon pour la santé, un esprit malade: le corps en pâtit."

Alors, Jeanne l'interrompant:

—Parfaitement; c'est bien cela, docteur. Un regret le trouble et le chagrin le domine. Aussi bien, mon mari est allé chez vous pour vous parler d'un projet que nous avons de prendre son fils Victor avec nous....

—Ah! fit le docteur.

—Seulement, reprit Jeanne, il faut décider la mère et décider son jeune fils; vous savez comme ils s'aiment!.... Ce qui me donne espoir, c'est que le père aussi adore ses enfants, et Victor et la mère se le rappelleront. Ce fut, et c'est encore la raison de ses longues tristesses, d'être privé de sa famille. Si Victor était ici, chez nous, Georges serait heureux avec sa gaieté d'autrefois; moi, je serais heureuse aussi, car vous savez combien j'aime mon mari.

—Ce projet est irréalisable, madame.

Jeanne brusquement, le cœur angoissé:

—Irréalisable?.... pourquoi?....

Le docteur resta muet quelques instants, méditant ses paroles prochaines; puis, tout-à-coup, résolu:

—Mon Dieu! madame, je ne puis vous le cacher. Je suis envoyé par la mère pour vous avertir.... pour avertir le père. Sa fille Berthe est dangereusement malade d'une angine. Le cas est grave. Sa fièvre augmente depuis ce matin. Je ne sais ce qui peut arriver.

Jeanne prête à pleurer:

—Oh! mon Dieu! oh! mon Dieu! est-ce vrai?.... Sa fille?.... sa petite Berthe?.... Et alors?....

—Alors, dit le docteur, la mère m'a prié de lui communiquer cette nouvelle désolante, et de lui dire qu'il devait accourir au chevet de sa fille, qu'il était le père.... qu'il devait connaître son devoir.

—Au chevet de sa fille?...., Est-ce possible?...... En présence de la mère qu'il a aimée, qu'il regrette, qu'il aime encore, bien sûr!....

Le docteur s'était tu, comprenant la douleur de cette femme si tendrement attachée à son mari.

Certes, si le père allait recevoir le dernier adieu de sa fille, au milieu des pleurs de son fils et des sanglots de la mère, ce serait peut-être pour les deux nouveaux époux, pour Georges et pour elle, Jeanne, la perte d'un bonheur à peine commencé, la rupture de leur vie, maintenant si unie et si calme......

Jeanne demeurait abattue, la tête en ses mains; puis, revenant à la réalité:

—Alors, le cas est grave?.... Il ne peut remettre sa visite?.... Vous me l'affirmez, docteur?...... Et je ne puis l'accompagner?......Il faut qu'il y aille seul?....Oh! son cœur se fondra!.... Ils pleureront ensemble; leurs mains se serreront; leurs yeux se rencontreront!.. Et s'il ne revenait plus?.....Pensez à mon désespoir!....Eh! bien! non, cette visite est impossible: je m'y opposerai; sinon, je le suivrai!

Elle s'affaissa, épouvantée, les yeux hagards, à ces paroles qui devenaient féroces d'égoïsme.

Le docteur lui avait pris les mains, tâchant de la rassurer, de réconforter son esprit et son cœur, et, la croyant apaisée, il la quitta.

III

Mais, seule, elle retrouva son effarement, ses craintes, tantôt courageuse, tantôt anéantie. Ce qui arrivait aujourd'hui lui avait été prédit. Ses amis, avant son mariage, lui avaient cité un exemple pareil; mais elle n'en avait pas tenu compte. Elle aimait Georges, et il lui semblait que cet amour suffirait à la préserver de toute mésaventure, de toute catastrophe.

Et puis, disait-elle, Georges avait le cœur haut placé. Il saurait justifier la confiance qu'elle avait en lui. Il ne la trahirait pas. Cette vie nouvelle, acceptée de son libre gré, qu'il menait sans soupir, adulé par elle, Georges ne voudrait pas la briser pour reprendre avec l'autre épouse, une existence commune dont il avait rompu le charme à tout jamais par ses fautes.

A l'époque de son mariage, elle s'était donnée à elle-même toutes ses raisons; eût elle pu affirmer qu'elle les avait tenues pour sérieuses et qu'elle ne s'était fait aucune illusion?

Quand Georges rentra, elle dut lui faire connaître la vérité. Avec beaucoup de ménagements, elle lui révéla la triste nouvelle, crucifiante pour elle. Georges pâlit, balbutia; et à cette pâleur, à ce trouble d'esprit, elle ne put se méprendre sur la blessure ouverte dans ce cœur toujours meurtri. Le père aussi était atterré, envisageant muettement les conséquences inévitables de cette visite cruelle.

Ils se contemplèrent quelques instants en silence. L'un et l'autre tâchaient de se deviner et, se devinant, de se rassurer: lui, en la trompant sur sa propre faiblesse devant ce malheur; elle, en lui témoignant une plus grande confiance. Puis, ils confondirent leurs larmes.

Ce fut elle qui lui dit enfin:

—Georges, il faut partir. Je te plains, ami. Ta douleur est la mienne. Tes enfants, je les ai aimés, tu le sais, autant que s'ils eussent été les miens. Mon amour pour toi est immense, est inaltérable. Pendant que tu seras à ce chevet de la malade, je prierai pour elle. Je te suivrai en esprit; je serai abîmée en mon désespoir, comme tu le seras, toi aussi, et j'attendrai ton retour, affolée, écrasée de chagrin....Oh! tu reviendras, dis?.... Tu ne m'abandonneras pas?....Tu auras pitié de ta Jeanne!...... Songe à moi, ami! Oh! oui, mon seul ami! Songe à la malheureuse femme qui s'est donnée de toute son âme, à ta femme qui est bien légitime devant la loi, et qui a remplacé celle qui t'avait répudié. J'aurai autant de douleur que la mère. Je porterai le même deuil, parce que ce sera le tien. Je t'attendrai tout ce soir, toute la nuit, toujours, parce que tu es mon mari, parce que tu fais, seul, ma vie et que je ne puis me passer de toi.

Et forte, par un suprême effort, elle le congédia.

Il avait promis tout ce qu'elle avait voulu; il avait juré tout ce qu'elle avait exigé.

Hélas! le soir passa, la nuit tout entière passa; puis, la matinée, un autre jour passa et encore. Il ne revint plus. Sa fille était morte. Et la mère, étouffée par ses sanglots, éperdue, pardonnant au père, s'était jetée dans les bras de son ancien mari; elle lui avait dit tout bas: "Reste!" et il était resté.

Lien fatal!

C'est pourquoi Jeanne, ainsi qu'elle l'avait dit, s'empoisonna.

GILBERT STENGER.

Chez la somnambule:

—Diable! madame, le tableau que vous me faites de ma vie à venir est bien sombre.

—Désolée! mais c'est tout ce que je peux faire pour une consultation à 2 francs!

Le Printemps est à nos Portes.

C'est l'époque de l'année où tout le monde est fatigué. Le sang s'échauffe et le système s'affecte.

Vous avez besoin d'un Tonique.

Préparé au Bœuf, au Vin, au Fer et à la Bière, etc., est le plus grand dépuratif et le fortifiant: le

ROYAL GERMETUER DU DR KING.

Il vous rétablira.

Jamais il ne rate son effet.

Toujours il donne satisfaction.

Aussi agréable que de la Limonade.

Fabriqué seulement par la KING'S ROYAL GERMETUER CO. d'Atlanta, Ga.

Faites usage des Pils ou de Germetuer du Dr King.

50 pilules dans une boîte—25 cts.

3 fév—

GONZALES & LAUDUMIEY

Entrepreneurs de pompes funèbres

CHEMIN DU BAYOU 170.

Près Remparts, Téléphone 479.

La maison exécute avec soins et célérité tous les travaux de son ressort qui lui sont confiés: embaumements, enterrements, etc. Elle fournit à bref délai des voitures pour visites, promenades, soirées, mariages, etc., etc., ainsi que des Tally hos pour pique-niques. A toute heure, jour ou nuit, on peut par téléphone transmettre des commandes. Les prix de l'établissement sont d'une modicité extrême. 21fév92—1an

TROSCLAIR.—Décédé hier, à 7 1/2 heures du soir, à l'âge de 4 ans et 8 mois, LOUIS LUCIEN ALPHONSE TROSCLAIR, fils de P. E. Trosclair et de Marie Joséphine Besey. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après midi, à 4 heures et demie du No 262 rue Nord Prieur, entre Esplanade et Kerlerec.

PETIT.—Décédé vendredi, 21 avril, à 9 heures A. M., LOUIS A. PETIT, à l'âge de 61 ans, natif de France, et résident de cette ville depuis 38 ans. Les amis et connaissances des familles Petit, Gessy et Bourge sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu ce matin, samedi, à 10 heures de la dernière résidence du défunt, 369 rue Dumaine, entre Johnson et Galvez.

BONNAFFON.—Décédée, vendredi, 21 avril, à 9:15 heures A. M., BLANCHE, fille d'Emile Bonnaffon et d'Eveline Prosperié, à l'âge de 8 mois et 14 jours, native de la Nouvelle Orléans. Les amis et connaissances de la famille, ainsi que la Société de Secours Mutuels les Enfants de la France, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 22 avril, à 3 heures P. M., de sa dernière résidence, No 252 rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson.

PIERRON.—Décédé, hier soir, à 7 heures, à l'âge de 41 ans, EMILE CONSTANT PIERRON, natif de Toulery, Alsace-Lorraine, et habitant la Nouvelle-Orléans depuis vingt-trois ans. Les amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, de sa dernière résidence, 306 rue Johnson, entre Kerlerec et Columbus.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Salle de l'Union Française, rue des Remparts.

Séance Publique Annuelle

LITTERAIRE ET ARTISTIQUE.

Le Dimanche, 23 Avril 1893.

(CONCOURS DE 1892)

Programme.

Ouverture de la Séance à 1 heure.

1. Allocution.......Prof A. Fortier, Président
2. Polonaise—solo pour hautbois, (arrangé par A. Doucet)..........A. Doucet
3. Conférence...............Dr Alfred Mercier
4. "Vocal Solo"..................Miss Amie Seawell
5. Chanson polonaise pour violon, (Wieniawski)...........Henry Wehrmann, Jr

Comité de Réception.

Dr F. LARUE, Président.

Dr F. J. Chalaron, Jules Wogan,
H. de LaVergne, E. J. Barnett,
N. Roux, F. Joubert,
G. Pollock, J. Buddecke,
Dr S. Delaup, Prof. H. L. Ducrocq,
G. Grima, L. C. Quintero.

22 avril—2t

Provident Savings, Trust and Safe Deposit Bank.

Cette institution est temporairement établie sur le devant du bureau de la Firemen's Insurance Company, 49 rue du Camp. Le premier versement de souscription, $25 par action, au fonds-capital est maintenant dû, et est payable avant le 1er mai prochain. Heures de bureau de 9 A. M. à 3 P. M.

Il est décidé de recevoir des dépôts le 1er mai ou vers cette date.

GEO. W. YOUNG, Caissier.

20 avril—11f

BUVEZ!!!

L'eau minérale effervescente de la Source d'Abenn.

Comme eau de table, elle n'a pas d'égale.—Le remède de la nature pour tous les maux de l'estomac, du foie ou des reins. En vente partout.

20 sept—1 an sam dim

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district

1ernov 92—1 an—mer.jeu.dim

FRANTZ & OPITZ,

Horlogers et Joailliers

No 17 RUE BOURBON,

Près Canal, à une porte de l'entrée de la maison D. H. Holmes.

1er sept

Compagnie d'Assurances PHŒNIX

DE HARTFORD, CONN.

Successeurs de la

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

Capital Comptant........ $2,000,000 00
Net surplus........ 1,334,460 81
Actif, valeur réelle........ 5,676,306 79

Pertes réglées à la Nlle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.

JULES TUYES,

Agent-Résident, sera toujours au No 39 rue Carondelet où il recevra ses amis et les anciens clients de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. 29 mai—1 an

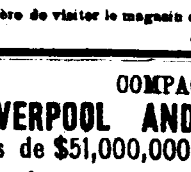

LA MAISON DE MUSIQUE

La plus ancienne et la meilleure marché de tous les Etats du Sud, est sans contredit

PHILIP WERLEIN,

135 - - RUE DU CANAL, - - 135

Pianos droits tout neufs à $250. Pianos de seconde main à partir de $75.

Prière de visiter le magasin et de s'assurer de la modicité de nos prix avant d'acheter ailleurs. 2 avr—1 an,dim,mer,ven

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, C. M. Soria.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire

12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

THE Photo Co.

P. E. CARRIERE,

ADMINISTRATEUR,

Coin des rues Canal et Bourbon,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions

Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils...

1er mai—2f

Compagnie d'assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Succursale No 68 rue Royale.

Capital payé........ $500,000 00
Actif, 1er janvier 1893........ 1,019,... 33

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY, CHS D. FOUCHER.

18 juin—1 an

SOARDS'

1893—NEW ORLEANS—1893

City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix...... $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)........ 50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur, 5 Commercial Place.

17 fév—

JOURNAUX FRANCAIS

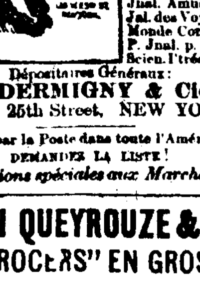

COURRIER DE FRANCE, Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Il'trée, etc.

Dépositaires Généraux:

L. DERMIGNY & Cie.

126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE!

Conditions spéciales aux Marchands

LEON QUEYROUZE & CO

"GROCERS" EN GROS.

—IMPORTATEURS DE—

VINS ET LIQUEURS

—ET MARCHANDS DE—

Produits des campagnes et de l'Ouest

32 RUE TCHOUPITOULAS.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibrée pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

PAR'OIDIUM

(Pas poison!)

Merveilleux remède pour toutes maladies de la vigne et des arbres fruitiers.

Puissant destructeur des poux des bestiaux ainsi que des insectes et des vers qui ravagent les jardins et les champs.

Le *Par'oidium Extrait*, est un désinfectant sans rival, détruisant les punaises, les cafards et leurs œufs, les fourmis, etc., etc.

Une boîte d'échantillon expédiée franco, contre l'envoi de 30 cents à M. F. C. Boucher, Saint Paul, Minnesota.

Agents demandés partout.

11avril—3m

L'ANCIENNE MAISON

—DE—

MUSIQUE

Si Digne de Confiance

—DE—

L. GRUNEWALD & CO

Limited.

127 de la rue du Canal

Nlle-Orléans, Lne.

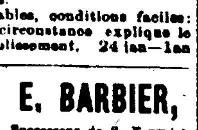

Offre à ses clients d'excellents marchés, de tentants *bargains* en fait de Pianos, d'Orgues et d'Instruments de Musique, de toutes sortes.

Prix raisonnables, conditions faciles: cette double circonstance explique le succès de l'établissement. 24 jan—1an

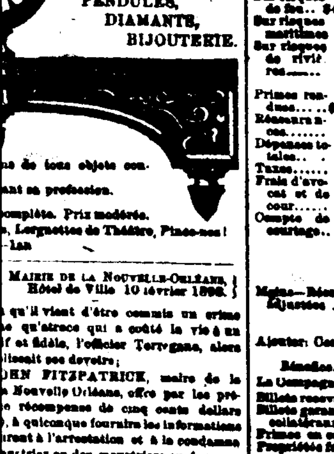

E. BARBIER,

Successeur de S. Fournier

Horloger et Bijoutier,

60 RUE ROYALE, 60

Entre Bienville et Conti, Nouvelle-Orléans.

MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.

Réparations de tous objets concernant sa profession.

Garantie complète. Prix modérés.

Lunettes, Lorgnettes de Théâtre, Pince-nez!

1er déc—1an

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent neuf et fidèle, l'officier Terregano, alors qu'il remplissait ses devoirs;

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.

11 fév

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant. J. S. LANDRY, Agent général pour le Fret et les Passagers

25 oct—

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la rue St-Charles—Coin Baronne et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 14 avril 1893—A une assemblée régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été déclaré un dividende de DEUX POUR CENT, payable aux actionnaires à partir de lundi, 24 avril 1893. Le livre de transfert sera fermé jusqu'au 24 avril 1893.

E. RIVIERE, Secrétaire.

15 av—15 23

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés

D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Canal et North Peters.

1er jan—Dim Mar Ven

Magasin du Bon Marché

61.......RUE ROYALE.......61

F. ADRIEN BRUNET

Joaillier, Bijoutier, Horloger,

MARCHAND DE

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles Diamants, Cannes à pommes d'or et d'argent, etc.

Achat et échange de vieil or et argent.

Montres et Bijoux de tous genres réparés par des ouvriers de première compétence.

14 déc 92—1an

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 25 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright; de la vessie, la spermatorrhée, le rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularités promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités des femmes. A vendre dans toutes les pharmacies.

Prix: $1 par bouteille.

DR PEREZ, Bureau 233 rue du Canal près le Dépôt du Pont Espagnol

15 déc 92—1 an

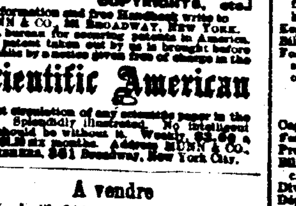

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, New York City.

A vendre

A Mandeville 24 lots de terre premier choix, mesurant 50 pieds de face sur les rues Carondelet et Watterson sur 250 pieds de profondeur, le tout mesure française.

Ces lots sont à proximité du lac et du chemin de fer et vendu à ce jour pour la somme de $65 le lot, $15 comptant et la balance $5 par mois.

Mandeville est le pays le plus sain de la Louisiane, à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Communication facile, belle plage, chasse et pêche en abondance.

Nous prions les amateurs de se hâter car beaucoup de lots sont déjà vendus.

S'adresser pour visiter et traiter à M. J. B. ... propriétaire au Clos Vengeant, à Mandeville.

Autres terrains à vendre.

Les lots ci-dessus étant presque tous vendus nous mettons en vente 10 autres sur la propriété du Clos-Vengeant même. Ces terres sont plantées de vignes en plein rapport et de jeunes pacaniers. Elles sont entourées de bonnes barrières et mesurent 50 pieds de face sur la grande route de Louisburg, Madisonville, Covington et Abita Springs, sur 100 pieds de profondeur. Les lots sont en vente pour la somme de 75, 100 et 125 dollars chacun; 25 dollars comptant et 5 ou 10 dollars par mois au gré de l'acquéreur.

28 oct—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre ... le ressort de leur art. ... des dents artificielles

LEON C. DAVID, Pres. L. P. BOUDY, Secretary Manager.

THE DAVID M'FG CO. LTD.

Gelées, confitures, moutarde, Worcestershire sauce, cornichons, mince meat, compotes, etc.

Spécialité de gelées en pots de terre de 2 livres. 2 avril—3 m Dim Jeudi

Bureau de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nlle-Orléans, 4 mars 1893.

La compagnie publie l'exposé suivant, couvrant une période de neuf mois, du 1er JUIN 1892 au 28 FEVRIER 1893.

Primes reçues pendant les dits neuf mois:

Sur risques d'incendie	$114,646 87		
Sur risques maritimes	2,622 06		
Sur risques de rivières	4,001 20		
Primes non acquises pendant les derniers neuf mois de l'année passée, maintenant acquises	36,885 00		
Total		$158,156 15	
Moins—Primes non acquises à partir du 1er juin 1892		38,220 00	
		$119 935 15	
Pertes payées:			
Sur risques de feu	$48,295 82		
Sur risques maritimes	391 63		
Sur risques de rivières	2 90		
		$48,690 08	
Primes rendues	$13,842 75		
Réassurances	3,353 96		
Dépenses totales	12,552 29		
Taxes	8,997 29		
Frais d'avocat et de cour	431 40		
Compte de courtage	5,286 13		
		$44,295 32	
			$92 975 37
			$26,959 78
Moins—Réserve pour pertes non ajustées			$10,327 00
			$16,632 78
Ajoutez: Compte d'intérêt et loyer			$15,350 14
Bénéfice			$31,982 92

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	3,477 00
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	26,605 28
Primes en cours de collection	20,958 25
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	12,952 64
Actions de banques (valeur du marché)	6,936 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	10,600 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	10,333 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français L'ted (valeur du marché)	1,200 00
Bons à primes (valeur du marché)	33,633 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,275 00
Louisiane de new consols (valeur du marché)	12,900 00
Avance sur l'habitation Olivier	5,392 52
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Personnes	800 00
Primes dues par le gouvernement des Etats-Unis	7,699 44
Total	$334,677 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment par-devant moi, en mon bureau, Nouvelle-Orléans, Lne, ce quatrième jour de mars 1893.

JAS. ... Notaire.

BANQUES.

Etat de situation trimestriel

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 mars 1893.

ACTIF.

Actions et bons	$428,945 17
Prêts (garantis) par propriétés foncières	325,349 09
Prêts à échéances, garantis par collatéraux	516,934 11
Prêts sur demande do	730,361 16
Meubles et installations	750 00
Dépenses courantes et taxes payées	2,935 00
Comptant	179,660 56
Total	$2,231,835 03

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits indivis	140,601 46
Intérêt acquis	25,978 98
Dû à 6123 déposants	1,965,024 59
Dividendes non payés	190 00
Total	$2,231,835 03

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. G. AD. BLAFFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 mars 1893. FRED. ADOLPH, Notaire.

Correct—Attesté: J. E. MERILH. A. VIZARD.

Rapport de la Situation

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le lundi 6 mars 1893.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,136,704 23
Surtirages, garantis et non garantis		217,290 00
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation		50,000 00
Actions, garanties, etc		114,446 96
Dû par des agents de réserve approuvé		42,391 54
Dû par d'autres banques nationales		34,079 36
Dû par des banques d'Etat et banquiers		2,688 33
Maison de banque, meubles et installations		115,000 00
Dépenses courantes et taxes payées		7,643 94
Change pour clearing house	$104 061 63	
Billets d'autres banques	10 863 00	
Monnaie courante fractionnelle, nickels et cents	143 29	
Espèces	27 536 50	
Billets legal tender	172,741 00	315,465 42
Fonds de rédemption avec le trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)		2,250 00
Total		$2,039,939 02

PASSIF.

Capital payé		$300,000 00
Fonds de surplus		200,000 00
Profits non divisés		72,175 81
Billets de Banque Nationales en circulation		
Dividendes non payés		39,345 00
		1,010 00
Dépôts individuels sujets à chèques	$1,321,634 61	
Certificats de dépôt de demande		
Chèques certifiés	9,321 00	
Chèques de caissier en circulation	326 53	
	27,125 82	1,358,307 36
Dû à d'autres banques nationales		5,321 33
Dû à des banques et banquiers d'Etat		3,173 42
Bills payables		60,000 00
Total		$2,039,939 02

ETAT DE LA LOUISIANE. Je, J. L. MERCIER, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est vrai, du mieux de ma connaissance et croyance. J. L. MERCIER, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 6me jour de mars 1893. BENJAMIN ORY, Notaire.

Correct—Attesté: C. M. SORIA, MAX SCHWABACHER, HENRY ABRAHAM, Directeurs.

18 mars—1f

Etat de situation semi-annuel

DE LA

UNION NATIONAL BANK

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes		$1,485,720 97
Bons des Etats-Unis	$50,000 00	
Primes sur les mêmes	6,500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres actions et bonds	214,606 27	271,106 27
Maisons de banque, meubles et installations		115,500 00
Trésorerie des Etats-Unis	$2,250 00	
Change domestique	218,863 35	
Change étranger	82,252 19	
Comptant	233,096 38	
Chèques pour le clearing house	373,404 55	910,867 35
		$2,883,254 59

PASSIF.

Fonds capital		$500,000 00
Fonds de surplus	$150,000 00	
Profits non divisés	13,670 47	163,670 47
Dividende payable le 2 janvier.		20,000 00
Circulation		41,100 00
Dû à des déposants et banquiers		1,702,040 21
Dû à des banques étrangères		434,054 75
Ré-escomptes		19 389 16
		$2,883,254 59

CARL KOHN, Président, S. CHALARON, Vice-président, A. LABARTHE, Caissier.

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$2,062,219 53
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,624 53	
Autres bons et actions	111,737 50	1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières		106,519 21
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change sur New York	525,514 82	
Prêts sur demande	948,246 55	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,341 78	2,614,353 14
Total		$6,361,658 96

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés		45,616 59
Circulation		44,200 00
Dépôts à retirer contre chèques		4,460,301 28
Balance sur réduction du capital-actions		360 00
Dividendes non payés		20,686 00
Bills payables		200,000 00
Total		$6,361,658 96

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président, A. LURIA, Vice-Président. LEON F. JANIN, Caissier.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Vve Elisabeth Grandner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,691—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes y intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Auguste Grabert, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. V. FLOTTE, Greffier.

15 avril—15 19

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans, dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournées à cette Compagnie, de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, et de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, argent, produits, marchandises, espèces lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires qui se rattachent à l'assurance maritime et aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront lorsqu'on y aura souscrit, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 5 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, chacun desquels devra posséder par moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. La majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité ou montant de tout le fonds-capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède, et une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nlle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Kaiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James A. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Mollis A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eût été dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres.

JAS. GUYOL,

R. A. TICHENOR.

GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurance des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre ..., folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

[Signé] GEO. GUINAULT, Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement ci-dessus, maintenant ... de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, ce ... janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

15 janv—6 fév